
COMMUNIQUE DE PRESSE

1,3 M€ POUR L'ECONOMIE SI L'ETAT LE PERMET

4 juin 2020

La crise du Covid-19, outre son impact sanitaire, sera aussi une crise économique et sociale dont la conséquence sur les entreprises et leurs salariés peut être forte selon les secteurs d'activités et la taille des entreprises.

La principale compétence du Département reste la solidarité. A ce titre, il a pleinement joué son rôle d'amortisseur social avec les 38M€ du plan d'actions Covid-19 mis en place dès le 27 avril, dont 4M€ dédiés au soutien aux initiatives économiques portées par les maires.

Pour autant, compte tenu du contexte économique particulier et conscient de son impact sur les acteurs ardéchois, **Laurent Ughetto**, président du Département de l'Ardèche, **souhaite répondre favorablement à la proposition régionale d'abonder un fonds mis en œuvre par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en mobilisant une enveloppe de 1,3M€.**

Cette décision d'agir hors compétences prévues par la loi repose sur la ferme intention de défendre le tissu économique et d'éviter les licenciements et les fermetures d'entreprises.

En effet, les récentes lois sur la décentralisation ainsi que la circulaire du 5 mai 2020 du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales stipulent que seules les Régions ont la compétence de soutien aux entreprises. **Répondre favorablement à cette proposition serait donc contraire à la législation en vigueur.** C'est pourquoi, Laurent Ughetto a envoyé le 2 juin dernier un courrier au Préfet de Région afin de lui faire connaître sa position et lui demander des précisions sur la légalité de l'intervention des Départements et des EPCI au fonds régional proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.